

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°34-2024

**BUDGET PRINCIPAL
REPRISE ET
AFFECTATION
PROVISOIRES DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats provisoires de l'exercice 2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	10 901 835.97	11 169 025.49	+267 189.52
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)		1 216 783.27	+1 216 783.27
	Résultat à affecter			+1 483 972.79
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 273 472.54	834 819.97	-438 652.57
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)		1 167 283.50	+1 167 283.50
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+728 630.93
	<i>Solde global d'exécution</i>			+2 212 603.72

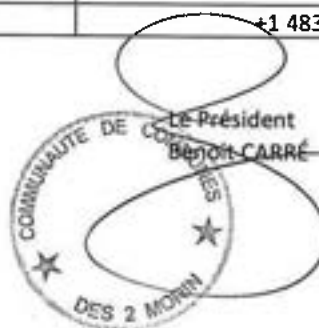
Restes à réaliser au 31 décembre 2023		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	168 501.13	105 940.98	-62 560.15
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)				+ 2 150 043.57
Reprise anticipée 2023				Solde
	Prévision d'affectation en réserve (compte1068)			+0.00
	Report en fonctionnement en Recettes			+ 1 483 972.79

- **INDIQUE** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
- **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	+1 483 972.79
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	+728 630.93
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-62 560.15
Besoin de financement de la section d'investissement (D001)	-0.00
Couverture du besoin de financement 2023 (compte1068)	+0.00
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	+1 483 972.79

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°35-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP FIBRE OPTIQUE
– SITES ISOLÉS**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

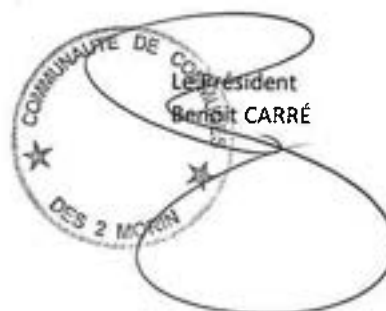
CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'accès à la fibre optique des sites isolés, représentant 111 prises à déployer sur le territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°220- Numérique Prises isolées	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
	HT	2024	2025	2026
Subventions d'équipements versées au Syndicat Mixte Numérique (2041583) (environ 26% du Reste à Charge)	315 578,00	102 350,00	108 036,00	105 192,00
Total des dépenses	315 578,00	102 350,00	108 036,00	105 192,00
Subvention				
Fonds Propres	315 578,00	102 350,00	108 036,00	105 192,00
Total des recettes	315 578,00	102 350,00	108 036,00	105 192,00

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°36-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP ELABORATION
DU PLUI**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « élaboration du PLUi »,

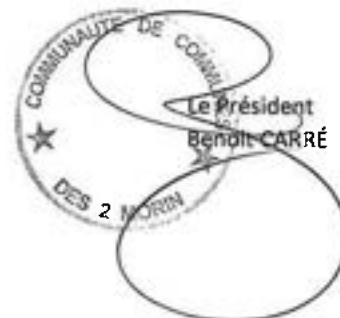
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°450 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Autorisation de programme		CREDIT DE PAIEMENT		
	HT	TTC	CP 2018 à 2022	2023	2024
Elaboration du PLUi (imputation 202)	264 040,00	316 848,00	170 922,00	30 180,00	115 746,00
Parution (imputation 2033)	17 659,09	21 190,91	3 624,51		17 566,40
Honoraires du commissaire enquêteur (Imputation 6226)	12 000,00	14 400,00	2 760,00		11 640,00
frais d'études (imputation 2031)	1 400,00	1 680,00	1 680,00		
Total des dépenses	295 099,09	354 118,91	178 986,51	30 180,00	144 952,40
Subvention					
Etat - DGD (imputation 746)	174 665,71	174 665,71	174 665,71	-	
Club Plui	0,00	0,00	0,00		
Conseil Régional	0,00	0,00			
fcvta		51 975,75	28 038,05	4 950,73	21 868,57
Fonds Propres	120 433,38	127 477,45	76 182,09	25 229,27	123 083,83
Total des recettes	295 099,09	354 118,91	178 986,51	30 180,00	144 952,40

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°37-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP MISE EN
CONFORMITE DU
BATIMENT OTI – LA
FERTE GAUCHER**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant ~~détermination des autorisations de~~ programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « mise en conformité du bâtiment OTI » de la Ferté Gaucher,

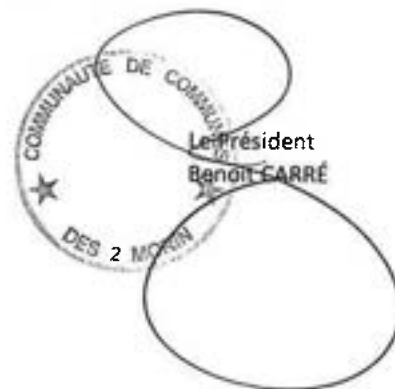
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°470 mise en conformité Bâtiment OTI	Autorisation de programme		Crédit de Paiement			
	HT	TTC	CP de 2018 à 2022	2023 Réalisé	2024	2025
Véranda changement de la porte	6 000,40	7 200,48	7 200,48	0,00	0,00	0,00
Films protections solaires véranda	12 232,94	14 679,53	14 679,53	0,00	0,00	0,00
Travaux électrique	1 666,67	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
Armoire de rangement	2 179,60	2 615,52	2 615,52	0,00	0,00	0,00
Travaux suite diagnostic	29 212,77	35 055,32	55,32	0,00	16 500,00	18 500,00
Toiture-véranda	65 000,00	78 000,00		0,00	78 000,00	0,00
Clim réversible	4 288,07	5 145,68	5 145,68	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	120 580,45	144 696,53	29 696,53	0,00	96 500,00	18 500,00
Attribution compensation LFG		25 525,00	2 552,50	0,00	3 828,75	1 276,25
DETR pour travaux toiture		39 000,00			39 000,00	
Fonds Propres CC2M		80 171,53	27 144,03	0,00	53 671,25	17 223,75
Total des recettes		144 696,53	29 696,53	0,00	96 500,00	18 500,00

- **ABROGE** la délibération n°01-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°38-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP CREATION D'UN
ARCHIPEL DE TIERS
LIEUX**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M 57,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « création d'un archipel de Tiers Lieux »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°500 Tiers Lieux	Autorisation de programme		CREDIT DE PAIEMENT TTC		
	HT	TTC	2022	2023	2024
Etude de faisabilité aménagement de St Cyr	6 000,00	7 200,00	7 200,00		
etude de faisabilité sur autres sites	2 750,00	3 300,00	3 300,00		
Travaux Vitrine - (C2H)	8 987,41	10 784,89		4 313,96	6 470,93
Travaux d'électricité (Lebatard)	11 045,30	13 254,36		0,00	13254,36
Travaux gâche porte d'entrée (ATM)	8 067,89	9 681,47		3 981,46	5 700,01
Travaux Baie de brassage et borne Wifi (ATM)	1 403,50	1 684,20			1 684,20
Travaux Aménagement intérieur- (peintures, autres...) en régie - main d'œuvre	15 000,00	15 000,00			15 000,00
Travaux Aménagement intérieur- (peintures, autres...) en régie -	10 489,04	12 586,85			12 586,85
Travaux Aménagement intérieur- (peintures, autres...) en régie	5 391,82	6 470,18			7 413,15
Travaux Aménagement intérieur- (peintures, autres...) en régie complément	10 000,00	12 000,00			12 000,00
Mobilier et équipements - Rebais (estimation initiale : 39 601 €)	39 601,00	47 521,20			47 521,20
Escalier	2 551,37	3 061,64			3 061,64
Logiciel TANDOORI achat abandonné - mise en place d'une gâche de contrôle	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses	121 287,33	142 544,79	10 500,00	8 295,42	124 692,34
Subvention :					
Conseil Régional - Mobilier et équipements - Rebais 40% de 39 601 €	15 840,00	15 840,00			15 840,00
Conseil Régional - Travaux aménagement intérieur -Rebais - 40 % de 8 000 €	3 200,00	3 200,00		1 437,99	1 762,01
Etat - DSIL 2020 - Rebais 33,49 % du montant total de dépenses plafonné à 597 137 € HT	40 619,13	40 619,13		40 000,00	619,13
FCTVA		23 434,36	1 726,20	1 363,77	20 499,42
Fonds Propres (20%)	61 628,20	59 451,30	8 773,80	-34 506,34	85 971,78
Total des recettes	121 287,33	142 544,79	10 500,00	8 295,42	124 692,34

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°39-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP
REHABILITATION
PISCINE
INTERCOMMUNALE DE
BELLOT**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt général de maintenir en l'état et de rénover la piscine intercommunale de Bellot, pour accueillir les élèves dans le cadre de la pratique de la natation dans des conditions sanitaires correctes,

CONSIDERANT que la piscine intercommunale de Bellot est la seule structure pouvant répondre à cette demande actuellement, depuis la fermeture de la piscine de La Ferté Gaucher,

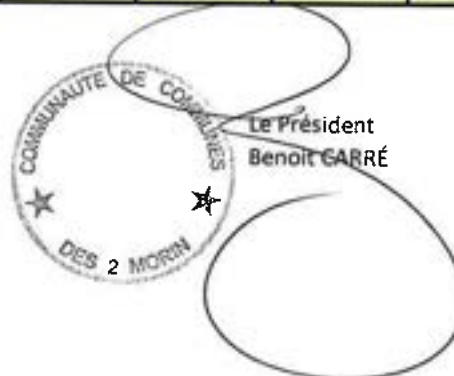
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°490 Piscine de Bellot	Autorisation de programme		Crédits de Paiement		
	HT	TTC	2024	2025	2026
MO	155 000,00	186 000,00	20 000,00	132 400,00	33 600,00
TRAVAUX	1 550 000,00	1 860 000,00		1 488 000,00	372 000,00
AUTRES PRESTATIONS (bureau de contrôle, études de sols, assurances, coordinateurs SPS, aléas...)	310 000,00	372 000,00	150 000,00	128 000,00	94 000,00
Total des dépenses	2 015 000,00	2 418 000,00	170 000,00	1 748 400,00	499 600,00
Subvention :					
CID 50 %	1 000 000,00	1 000 000,00		800 000,00	200 000,00
CD77- service sports	100 000,00	100 000,00			100 000,00
AESN	100 000,00	100 000,00			100 000,00
IDF PLAN PISCINE	200 000,00	200 000,00		100 000,00	100 000,00
ademe					
appel à projet : transition énergétique des piscines					
FCTVA		396 648,72	27 886,80	286 807,54	81 954,38
Emprunts	615 000,00	615 000,00	-	615 000,00	- 185 354,38
Fonds Propres	-	6 351,28	142 113,20	53 407,54	103 000,00
Total des recettes	2 015 000,00	2 418 000,00	170 000,00	1 748 400,00	499 600,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 2 MORINS
 Le Président
 Benoit GARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°40-2024

**BUDGET PRINCIPAL
AP/CP COMPLEXE G
PETITFRERE (1ère
PHASE) - ABROGATION**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU la délibération n°27-2022 en date du 7 avril 2022, actant l'autorisation de programme des travaux de réhabilitation des vestiaires du complexe Gérard Petitfrère,

VU la délibération n°161-2023 en date du 14 décembre 2023 actant la rétrocession dudit complexe à la commune de La Ferté Gaucher,

VU l'avis du bureau communautaire,

CONSIDERANT l'état des dépenses réalisées en 2022-2023,

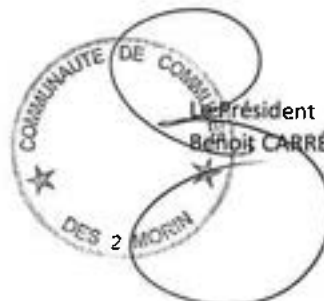
Opération n°560 Complexe Gérard Petitfrère	Autorisation de programme		Crédits de Paiement	
	HT	TTC	2022	2023
Phase 1 - réhabilitation des vestiaires de football	990 000,00	1 188 000,00	4 764,00	3 720,00
Phase 2 - création ou réhabilitation d'un gymnase	2 343 333,33	2 812 000,00		
Total des dépenses	3 333 333,33	4 000 000,00	4 764,00	3 720,00
Subvention :				
FAFA 10 %	99 000,00	99 000,00		
FEADER 11 %	109 000,00	109 000,00		
CID 30 %	297 000,00	297 000,00		
DETR CRTE	667 000,00	667 000,00		
Région 5 % (création gymnase)				
CD 77 - 300 000 € sur création gymnase- si réhabilitation CID 30 % 703 000 €				
ANDES	351 500,00	351 500,00		
FCTVA		656 160,00		
Emprunts	1 509 833,33	1 520 340,00		
Fonds Propres	300 000,00	300 000,00	4 764,00	3 720,00
Total des recettes	3 333 333,33	4 000 000,00	4 764,00	3 720,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Patrick PIOT, 1 contre : Camille DIQUAS) :

- **ABROGE** l'Autorisation de Programme relative aux travaux de réhabilitation des vestiaires du complexe Gérard Petitfrère.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Beillot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Beillot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°42-2024

**BUDGET PRINCIPAL
PRODUIT DE LA TAXE
GEMAPI**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

VU les statuts,

CONSIDERANT les demandes des différents syndicats de rivière relatives aux travaux à réaliser dans le cadre de leur programmation,

CONSIDERANT le produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024,

CONSIDERANT qu'il est rappelé à l'assemblée que le produit fixé en 2022 sera perçu pour sa deuxième et dernière part sur l'exercice 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024 à 482 000 €.
- **CHARGE** le Président, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°44-2024

**BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES
REPRISE ET
AFFECTATION
PROVISOIRES DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTPAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats provisoires de l'exercice 2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	4 506 967.40	4 478 917.92	-26 049.48
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)	124 103.59		-124 103.59
	Résultat à affecter			-150 153.07
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	3 760.00	34 395.54	+30 635.54
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)		110 007.59	+110 007.59
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+140 643.13
	Solde global d'exécution (2 sections)			-9 509.94

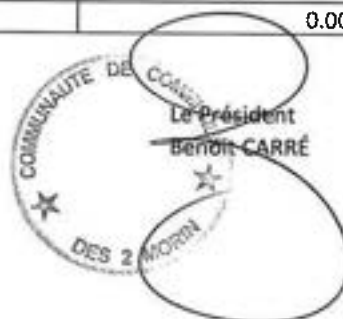
Restes à réaliser au 31 décembre 2023		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Invt)				-9 509.94
Reprise anticipée 2023				Solde
	Prévision d'affectation en réserve (compte1068)		0.00	0.00
	Report en fonctionnement en Recettes			+ 0.00

- **INDIQUE** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
- **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	-150 153.07
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	+ 140 643.13
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (D001)	0.00
Couverture du besoin de financement 2023 (compte1068)	0.00
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	0.00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°47-2024

**BUDGET ANNEXE
AEROSPHALTE
REPRISE ET
AFFECTATION
PROVISOIRES DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats provisoires de l'exercice 2023

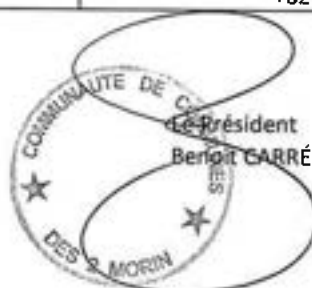
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	136 355.52	186 437.31	+50 081.79
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)		12 251.16	+12 251.16
	Résultat à affecter			+62 332.95
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	26 490.02	13 409.32	-13 080.70
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)		51 285.61	51 285.61
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+38 204.91
	Solde global d'exécution (2 sections)			+ 100 537.86

Restes à réaliser au 31 décembre 2023		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Invt)				+ 100 537.86
Reprise anticipée 2023				Solde
	Prévision d'affectation en réserve (compte1068)			0.00
	Report en fonctionnement en Recettes			+ 100 537.86

- **INDIQUE** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
- **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	+62 332.95
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	+38 204.91
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (D001)	+ 0.00
Couverture du besoin de financement 2022 (compte1068)	0.00
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	+62 332.95

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°49-2024

**BUDGET SPANC
REPRISE ET
AFFECTATION
PROVISOIRES DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats provisoires de l'exercice 2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	49 200.68	245 094.91	+195 894.23
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)			0.00
	Résultat à affecter			+195 894.23
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	5 112.54	132 742.82	+127 630.28
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)	186 747.67		- 186 747.67
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-59 117.39
	Solde global d'exécution			+136 776.84

Restes à réaliser au 31 décembre 2023		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)				+136 776.84
Reprise anticipée 2023				Solde
	Prévision d'affectation en réserve (compte1068)			+59 117.39
	Report en fonctionnement en Recettes			+ 136 776.84

- **INDIQUE** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
- **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	+195 894.23
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	-59 117.39
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	+0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (D001)	-0.00
Couverture du besoin de financement 2023 (compte1068)	+59 117.39
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	+136 776.84

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°51-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
REPRISE ET
AFFECTATION
PROVISOIRES DES
RESULTATS 2023**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

CONSIDERANT que l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats provisoires de l'exercice 2023

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	2 535 755.50	2 480 844.91	-54 910.59
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2023)		1 071 934.53	+1 071 934.53
	Résultat à affecter			+1 017 023.94
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	6 498 303.85	13 190 951.52	+6 692 647.67
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2023)	4 117 560.00		- 4 117 560.00
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+2 575 087.67
	Solde global d'exécution			+3 592 111.61

Restes à réaliser au 31 décembre 2023		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Investissement	718 229.88	1 184 543.00	+466 313.12
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Invst)				+ 4 058 424.73
Reprise anticipée 2023				Solde
	Prévision d'affectation en réserve (compte1068)			0.00
	Report en fonctionnement en Recettes			+ 1 017 023.94

- **INDIQUE** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.
- **DIT** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
- **DIT** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	+1 017 023.94
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	+2 575 087.67
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	+466 313.12
Besoin de financement de la section d'investissement (D001)	
Couverture du besoin de financement 2023 (compte1068)	
Solde du résultat de fonctionnement (R002)	+ 1 017 023.94

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération

n°52-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP ETUDE DE
GOUVERNANCE ET
SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bieurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « étude de gouvernance et élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT		
	HT	CP de 2019 à 2022	2023	2024
Opération n°430 - Schéma Directeur d'Assainissement				
MO Etude de gouvernance	225 325,00	164 933,75	29 383,93	31 007,32
AMO schéma directeur d'assainissement –	95 325,00	37 181,25	31 945,29	26 198,46
SETEC HYDRA – Bureau d'étude SDA	1 586 015,00	859 259,96	306 627,25	420 127,79
Total des dépenses	1 906 665,00	1 061 374,96	367 956,47	477 333,57
Subvention				
AESN - Etude de gouvernance	115 680,00	96 849,00	18 831,00	
AESN Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)	1 168 117,00	541 469,00	80 516,00	546 132,00
Département –Etude de gouvernance	50 851,25	15 128,50	34 928,90	793,85
Département – SDA	166 292,00	35 387,60	52 347,59	78 556,81
Emprunt	500 000,00	500 000,00		
Fonds Propres	- 94 275,25	- 127 459,14	181 332,98	- 148 149,09
Total des recettes	1 906 665,00	1 061 374,96	367 956,47	477 333,57

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°53-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX DOUE**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT QUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

VU la délibération n° 46-2023 approuvant l'AP/CP pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Doue,

VU le rapport du Schéma Directeur d'Assainissement et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire le crédit de paiement en 2030,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202002- Doue	Autorisation de programme HT	Crédits de Paiement HT	
		2023	2030
Maitrise d'œuvre (MO)	90 000,00	-	90 000,00
Travaux réhabilitation des réseaux et des branchements	1 080 459,00	-	1 080 459,00
Relevé topographique (Ent Chollet)	1 980,00	1 980,00	
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	3 561,00	-	3 561,00
		-	
Total des dépenses	1 176 000,00	1 980,00	1 174 020,00
Subventions			
AESN			
Aide MO	0,00	-	-
Aide travaux	0,00	-	-
Département			
Aide MO	0,00	-	-
Aide travaux	0,00	-	-
Emprunts	972 827,00	-	972 827,00
Fonds Propres - excédent reversé	203 173,00	1 980,00	201 193,00
Total des recettes	1 176 000,00	1 980,00	1 174 020,00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°54-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX ST
CYR SUR MORIN**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « travaux d'assainissement Saint Cyr sur Morin »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202006 - St Cyr sur Morin	Autorisation de programme HT	Crédits de Paiement HT			
		Antérieur à 2020- Commune	2020 à 2022 réalisé	2023 Réalisé	2024
Maitrise d'Œuvre (MO)	160 431,09	15 240,58	111 017,42	28 789,59	5 383,50
AMO - Test ingénierie	29 472,83	20 215,50	8 676,42	-	580,91
Travaux STEP - Lot 1 - Edgard Duval (870 000 € + révision 78 425 €)	948 425,34		873 299,82	75 125,52	-
Travaux Réseau - Lot 2 bassin de stockage, restitution + réseaux - MGCE	2 048 110,00		2 102 596,69	-	-
Travaux réseau Révision prix	166 150,00			101 367,63	10 295,68
Travaux réseaux - traitement terres polluées	280 482,20			280 482,20	-
Prestations autres (type essais garantie, essais réception, contrôleur technique, hydrogéotechnique...)	96 992,07		50 007,07	36 940,00	10 045,00
Branchements électrique	16 424,40		16 424,40		
Révisions de prix	14 714,04			4 365,27	10 348,77
Total des dépenses	3 761 201,97	35 456,08	3 162 021,82	527 070,21	36 653,86
Subventions					
AESN					
MO	71 595,00	57 276,00			14 319,00
AMO	-			-	
Travaux STEP convention n°1097377	686 914,00		473 521,00	94 824,00	118 569,00
Emprunt taux 0% convention n°1097377	228 972,00		228 972,00	-	-
Travaux Réseaux	347 985,00			119 173,00	228 812,00
Département					
MO	38 216,00	12 752,42		-	25 463,58
Travaux STEP	375 528,65			300 943,30	74 585,35
Travaux Création et Réhabilitations Réseaux	146 942,35			117 033,51	29 908,84
Emprunts	1 534 626,63			1 164 128,72	370 497,91
Fonds Propres - excédent reversé	330 422,34	34 572,34	2 459 528,82	- 1 269 032,31	- 825 501,83
Total des recettes	3 761 201,97	35 456,08	3 162 021,82	527 070,22	36 653,85

- ABROGE la délibération n°04-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus, conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°55-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
BELLOT/VILLENEUVE
SUR BELLOT**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,
MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « travaux d'assainissement - Bellot/Villeneuve sur Bellot »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202008 - Bellot/Villeneuve sur Bellot	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT				
	HT	avant 2020	Avant 2023 réalisé	2023	2024	2025
MO	173 054,31	59 579,91	16 424,98	27 596,92	69 452,50	
Travaux STEP -Lot 1 - Groupement OTV	2 347 347,38			525 426,51	1 457 536,70	364 384,17
Travaux Réseaux - Lot 2 - MGCE	601 430,93			193 325,93	326 484,00	81 621,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	107 290,30	1 200,00	1 618,47	30 565,11	73 906,72	
Terrain (acquis par le SIVOM)	18 180,95	18 180,95				
Enrochement	100 000,00				100 000,00	
Révisions de prix	180 000,00				180 000,00	
Total des dépenses	3 627 303,87	78 960,86	18 043,45	776 914,47	2 307 379,92	446 005,17
Subventions						
AESN						
MO	94 796,00		25 413,00		55 506,40	13 876,60
Travaux STEP -	1 118 460,00		279 615,00	233 170,60	484 539,52	121 134,88
Travaux Réseaux -	498 264,00		124 566,00	55 911,37	254 229,30	63 557,33
Département						
MO	29 326,00	10 034,15		19 291,85	0,00	-
Travaux STEP	423 891,95			88 025,45	268 693,20	67 173,30
Travaux requalibrage EU Impasse des closeaux	9 119,12			-	7 295,30	1 823,82
Travaux Création Réseaux	108 870,93			-	87 096,74	21 774,19
Emprunts	1 344 575,87			378 974,20	965 601,67	
Fonds Propres - excédent reversé		68 926,71	411 550,55		184 417,78	156 665,06
Total des recettes	3 627 303,87	78 960,86	18 043,45	775 373,47	2 307 379,91	446 005,18

- ABROGE la délibération n°02-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°56-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX ST
OUEN SUR MORIN**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour réaliser l'opération « travaux d'assainissement - St Ouen sur Morin »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202012- St Ouen sur Morin	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT			
	HT	Antérieur à 2020- Commune	Avant 2023 réalisé	2023	2024
MO	304 282,37		112 564,00	145 622,77	46 095,60
AMO	30 900,00	17 300,00		12 200,00	1 400,00
Travaux Réseaux	3 504 873,81		949 439,04	1 953 806,16	601 628,61
Prestations autres	244 556,00		12 011,00	47 150,00	185 395,00
Raccordement électrique	2 218,80				2 218,80
révision de prix	91 889,00				91 889,00
Total des dépenses	4 178 719,98	17 300,00	1 074 014,04	2 158 778,93	928 627,01
Subventions					
AESN					
MO	70 320,00		56 184,00	-	14136
TRAVAUX	1 248 634,00		312 159,00	842 828,00	93647
Département					
MO	14 321,00		1 382,27	8 993,86	3944,87
TRAVAUX	334 507,00			157 611,75	176895,25
Emprunts	2 510 937,98			1 302 354,46	1 208 583,52
Fonds Propres - excédent reversé + PFAC		17 300,00	704 288,77	153 009,14	-568579,63
Total des recettes	4 178 719,98	17 300,00	1 074 014,04	2 158 778,93	928 627,01

- **ABROGE** la délibération n°03-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération

n°57-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX JOUY
SUR MORIN**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales et le programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Jouy sur Morin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202013-Jouy sur Morin	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
	HT	HT			
		2022	2023	2024	2025
MOE phase 1 Réduction ECPP + Champgoulin à STEP Bourg	113 925,00	-	-	46 530,00	67 395,00
MOE AVP-PRO-ACT - phase 2 Réduction ECPP	91 433,00	-	-	91 433,00	-
Travaux Réseaux Réduction ECPP - phase 1	450 000,00	-	-	258 698,00	191 302,00
Relevé topographique - Cabinet Wienert - Phase 1	5 900,00	5 900,00	-	-	-
Travaux Réseaux Réduction ECPP - phase 2	690 980,00	-	-	-	690 980,00
Travaux Réseaux Champgoulin à STEP Bourg	651 540,00	-	-	-	651 540,00
Total des dépenses	2 003 778,00	5 900,00	-	396 661,00	1 601 217,00
Subventions					
AESN					
MOE phase 1	14 520,00	-	-	-	14 520,00
MOE phase 2	12 705,00	-	-	-	12 705,00
Travaux	358 504,00	-	-	-	358 504,00
Département					
MOE phase 1	2 904,00	-	-	-	2 904,00
MOE phase 2	2 541,00	-	-	-	2 541,00
Travaux	2 904,00	-	-	-	2 904,00
Emprunts	1 470 725,00	-	-	-	1 470 725,00
Fonds Propres - excédent reversé	138 975,00	5 900,00	-	396 661,00	263 586,00
Total des recettes	2 003 778,00	5 900,00	-	396 661,00	1 601 217,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°58-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
REBAIS LES HAMEAUX**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTPAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bieurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation de l'opération « travaux d'assainissement - Rebais Les Hameaux »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

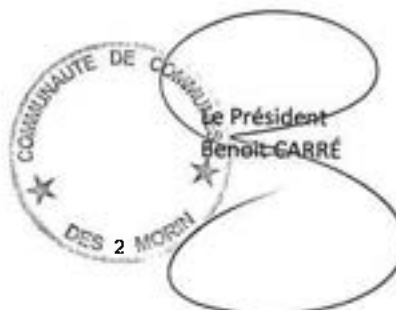
- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°202101- Rebais Les Hameaux	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
	HT	Avant 2023 réalisé	2023	2024
MO	86 245,00	26803,47	51 555,73	7 885,80
Travaux - la limousine (groupement) -	1 450 500,00	1 372 468,40	-	78 031,60
Travaux -STEP	235 966,10	226 943,10	-	9 023,00
Travaux- Atelier REEB + co traitant SN MGCE complément clôture	10 000,00		10 000,00	-
Raccordement électrique	17 068,60	3 174,60	13 894,00	-
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	78 807,64	52807,64	-	26 000,00
Révisions de prix	25 560,00		-	25 560,00
Total des dépenses	1 904 147,34	1 682 197,21	75 449,73	146 500,40
Subventions				
AESN				
Travaux STEP convention n°1094311	155 250,00	111 139,00	11 374,00	32 737,00
Travaux STEP prêt 0% convention n°1094311	51 750,00	51 750,00		-
Travaux Réseaux convention n°1094310	549 369,00	494 433,00	-	54 936,00
Travaux Réseaux prêt 0% -convention n°1094310	183 123,00	183 123,00		-
Département				
Travaux - Step (33 477 €) + réseaux (170 652€)	204 129,00		131 621,26	72 507,74
Emprunts	846 197,22		846 197,22	
Fonds Propres - excédent reversé	- 85 670,88	841 752,21	- 913 742,75	- 13 680,34
Total des recettes	1 904 147,34	1 682 197,21	75 449,73	146 500,40

- **ABROGE** la délibération n°07-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°59-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX LA
FERTE GAUCHER**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de La Ferté Gaucher,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché subséquent n°4 et 8-et 27 Opération n°202117- La Ferté Gaucher	Autorisation de programme HT	Crédits de Paiement HT				
		2022	2023	2024	2025	2026
MDE MS4 - réalisation poste relevement 8 mai 1945 + système collecte	39 754,00	-	-	39 754,00		
MDE MS8 - Réhabilitation des réseaux	134 140,00	-	-	89 426,67	44 713,33	
Avenant n°1 MDE - Modification des missions complémentaires-ms4	7 059,15	-	-	7 059,15		
Avenant MDE - actualisation suivant coût des travaux-ms8	118 490,00	-	-	15 496,00	102 994,00	
Travaux Réseaux - ms8	3 020 000,00	-	-	105 905,00	1 827 657,67	1 086 437,33
Travaux Postes (non subventionnables) - SAUR	445 754,00	-	-	445 754,00		
Prestations autres (type essais garantie, essais réception, levée	55 220,00	16 260,00	720,00	25 493,33		12 746,67
Total des dépenses	3 820 417,15	16 260,00	720,00	728 888,15	1 975 365,00	1 099 184,00
Subventions						
AESN						
MO	36 919,00	9 298,40	-	14 972,60	12 648,00	
Travaux Réseaux	604 000,00			120 000,00	150 000,00	334 000,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	14 898,00	-	-		14 898,00	
Département						
MO	16 847,00	-	-	12 631,00	4 216,00	
Travaux Réseaux	302 000,00				109 347,50	192 652,50
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	4 966,00	-	-		4 966,00	
Emprunts	2 340 787,15	-	-	559 261,97	1 679 289,50	95 176,53
Fonds Propres - excédent reversé + PFAC	500 000,00	6 961,60	720,00	22 027,58	-	477 354,97
Total des recettes	3 820 417,15	16 260,00	720,00	728 888,15	1 975 365,00	1 099 184,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

LE Président
Benoît CARRÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°60-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX LA
CHAPELLE MOUTILS –
BOURG**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de La Chapelle Moutils – Bourg,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°1	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		HT		
Opération n°202118 - La Chapelle Moutils	HT	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024
MO	69 527,50	9 401,50	1 125,00	59 001,00
TRAVAUX	220 000,00	-	45 100,41	174 899,59
Acquisition terrain	2 500,00			2 500,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	34 025,00	11 815,00	6 220,00	15 990,00
Révisions de prix	4 350,00	-		4 350,00
Total des dépenses	330 402,50	21 216,50	52 445,41	256 740,59
Subventions				
AESN				
MO	17 230,50	13 784,50		3 446,00
Travaux Convention n°1104785	104 266,00	-	83 413,00	20 853,00
Département				
MO	7 296,00	-	4 964,26	3 717,24
Travaux	31 647,00			31 647,00
Emprunts				
Fonds Propres - excédent reversé	169 963,00	7 432,00	35 931,85	197 077,35
Total des recettes	330 402,50	21 216,50	52 445,41	256 740,59

- **ABROGE** la délibération n°05-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°61-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
MEILLERAY**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeïge ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

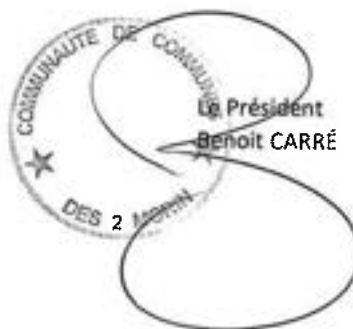
CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Meilleray,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°2	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		HT			
Opération n°202119 -Meilleray	HT	2022	2023	2024	2025
MO	82 667,50	-	-	56 628,00	26 040,00
Travaux	620 000,00	-	-	114 998,00	505 002,00
Chollet Levée topo	3 510,00	3 510,00			
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	31 294,00	-	-	5 402,00	25 892,00
Acquisition Parcelle	30 000,00	-	-	30 000,00	
Révisions de prix	20 078,50	-	-	5 530,00	14 548,50
Total des dépenses	787 550,00	3 510,00	-	212 558,00	571 482,50
Subventions					
AESN					
MO	41 334,00	22 652,00	-	5 662,00	13 020,00
Travaux	186 000,00	-	-	37 200,00	148 800,00
Département					
MO	14 157,00	-	-	12 370,00	1 787,00
Travaux	62 000,00	-	-	12 400,00	49 600,00
Fonds propres - redevance	152 094,94	-	19 142,00	-	26 311,44
Fonds Propres - excédent reversé	331 964,06	-	-	-	331 964,06
Total des recettes	787 550,00	3 510,00	-	212 558,00	571 482,50

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



 Le Président
 Benoît CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°62-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP LA CHAPELLE
MOUTILS – MOUTILS**

L'an deux mil vingt-quatre –

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de La Chapelle-Moutils – Moutils,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

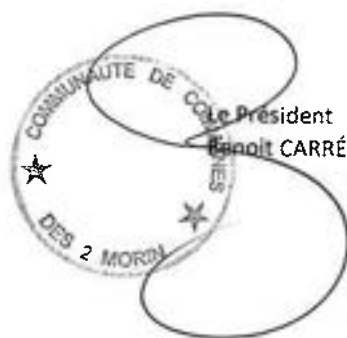
- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°1	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		HT		
Opération n°202121 - La Chapelle Moutils - Moutils	HT	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024
MO	85 427,50	11 128,00	18 059,60	56 239,90
TRAVAUX	220 000,00	-	217 042,69	2 957,31
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	32 545,00	12 105,00	4 450,00	15 990,00
Révisions de prix	4 350,00	-		4 350,00
Total des dépenses	342 322,50	23 233,00	239 552,29	79 537,21
Subventions				
AESN				
MO	17 230,50	13 784,50		3 446,00
Travaux	124 000,00	-	84 368,00	39 632,00
Département				
MO	8 681,50	-	4 964,26	3 717,24
Travaux	31 647,00			31 647,00
Emprunts				
Fonds Propres - excédent reversé	160 763,50	9 448,50	150 220,02	1 094,98
Total des recettes	342 322,50	23 233,00	239 552,28	79 537,22

- **ABROGE** la délibération n°06-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°63-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
CHARTRONGES**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Chartronges,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°14 et 15 Opération n°202223 -Chartronges	Autorisation de HT	Crédits de Paiement		
		2023	2024	2025
MOE - Ms 14	33 108,00	-	33 108,00	
Missions complémentaires MOE Ms14	30 587,50		-	30 587,50
MOE - Ms 15	26 700,00	-	26 700,00	
Missions complémentaires MOE MS15	26 700,00			26 700,00
travaux reconstruction STEP - ms14	310 000,00	-	58 537,00	251 463,00
Travaux Réduction ECPP - ms15	1 290 000,00	-	285 906,00	1 004 094,00
Prestations autres (type essais garantie, essais	290 289,50		154 068,00	136 221,50
Total des dépenses	2 007 385,00	-	558 319,00	1 449 066,00
Subventions				
AESN				
MOE - Ms 14	8 277,00	-	2 759,00	5 518,00
MOE - Ms 15	7 646,88	-	2 548,96	5 097,92
travaux reconstruction STEP	62 000,00		40 000,00	22 000,00
Travaux Réduction ECPP	258 000,00		51 309,20	206 690,80
Département				
MOE - Ms 14	11 786,00	-	3 928,67	7 857,33
MOE - Ms 15	13 350,00		4 450,00	8 900,00
travaux reconstruction STEP	31 000,00		15 000,00	16 000,00
Travaux Réduction ECPP	129 000,00		20 000,00	109 000,00
Fonds propres - emprunts	1 466 325,13		408 323,18	1 058 001,95
Fonds propres - redevance	20 000,00	-	10 000,00	10 000,00
Fonds Propres - excédent reversé				
Total des recettes	2 007 385,00	-	558 319,00	1 449 066,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 0
votants 46

Délibération
n°64-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX ST
REMY DE LA VANNE**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

VU la délibération n° 57-2023 approuvant l'AP/CP pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de St Remy de la Vanne,

VU le rapport du Schéma Directeur d'Assainissement et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire le crédit de paiement en 2032,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT	
	HT	2032	2033
Opération n°202224 -St Remy de la Vanne			
MO	83 830,00	55 888,00	27 942,00
Travaux Réduction ECPP	814 760,00		814 760,00
Total des dépenses	898 590,00	55 888,00	842 702,00
Subventions			
AESN			
MO	41 915,00	27 943,33	13 971,67
Travaux Réduction ECPP	162 952,00		162 952,00
Département			
MO	20 957,50	13 971,67	6 985,83
Travaux Réduction ECPP	81 476,00		81 476,00
Fonds propres - emprunts	577 316,50		577 316,50
Fonds Propres - excédent reversé	13 973,00	13 973,00	-
Total des recettes	898 590,00	55 888,00	842 702,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°65-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX ST
SIMEON**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

VU la délibération n° 58-2023 approuvant l'AP/CP pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de St Siméon,

VU le rapport du Schéma Directeur d'Assainissement et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire le crédit de paiement en 2032,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°	Autorisation de programme	Crédits de Paiement	
		HT	
Opération n°202225 -St Siméon	HT	2032	2033
MO	83 830,00	55 888,00	27 942,00
Travaux Réduction ECPP	814 760,00		814 760,00
Total des dépenses	898 590,00	55 888,00	842 702,00
Subventions			
AESN			
MO	41 915,00	27 943,33	13 971,67
Travaux Réduction ECPP	162 952,00		162 952,00
Département			
MO	20 957,50	13 971,67	6 985,83
Travaux Réduction ECPP	81 476,00		81 476,00
Fonds propres - emprunts	577 316,50		577 316,50
Fonds propres - redevance	13 973,00	13 973,00	
Fonds Propres - excédent reversé	-	-	-
Total des recettes	898 590,00	55 888,00	842 702,00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Benoît CARRÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°66-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
VERDELOT**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bieurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

VU la délibération n° 59-2023 approuvant l'AP/CP pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Verdelot,

VU le rapport du Schéma Directeur d'Assainissement et le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement,

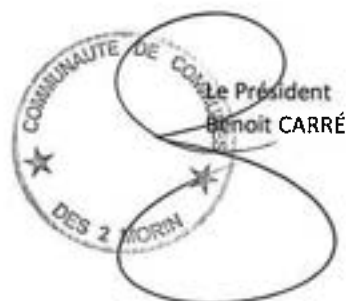
CONSIDERANT qu'il est proposé d'inscrire le crédit de paiement en 2030,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°	Autorisation de programme HT	Crédits de Paiement HT	
		2030	2031
Opération n°202226 -Verdelot			
MO	49 154,00	32 770,00	16 384,00
Travaux Réduction ECPP	360 466,00		360 466,00
Total des dépenses	409 620,00	32 770,00	376 850,00
Subventions			
AESN			
MO	24 577,00	16 384,67	8 192,33
Travaux Réduction ECPP	72 093,20		72 093,20
Département			
MO	12 288,50	8 192,33	4 096,17
Travaux Réduction ECPP	36 046,60		36 046,60
Fonds propres - emprunts	256 421,70		256 421,70
Fonds propres - redevance	8 193,00	8 193,00	-
Total des recettes	409 620,00	32 770,00	376 850,00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°67-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP TRAVAUX
REBAIS – PHASE 3**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des travaux d'assainissement de la commune de Rebais - phase 3,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°11	Autorisation de programme	Crédits de Paiement				
		HT				
Opération n°202201- Rebais le Bourg Phase 3	HT	2022	2023	2024	2025	2026
MO	261 790,00	-	-	184 566,00	-	77 224,00
Travaux -	2 640 000,00	-	-	201 188,00	1 207 131,00	1 231 681,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	99 412,00	4 950,00	13 830,00		40 000,00	40 632,00
Révisions de prix						
Total des dépenses	3 001 202,00	4 950,00	13 830,00	385 754,00	1 247 131,00	1 349 537,00
Subventions						
AESN						
MO	105 420,00		-	52 710,00	33 143,70	
Travaux -	453 948,90		-	379 897,80	71 837,30	2 213,80
Département						
MO	42 547,00			28 364,67	14 182,33	
Travaux -	264 000,00			-	104 714,48	159 285,52
Emprunts	2 052 836,10		-	95 218,47	987 745,59	1 166 045,28
Fonds Propres - excédent reversé	82 450,00	4 950,00	13 830,00	20 000,00	35 507,60	21 992,40
Total des recettes	3 001 202,00	4 950,00	13 830,00	385 754,00	1 247 131,00	1 349 537,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°68-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP MISE A NIVEAU
DES STEP**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des mises à niveau des STEP,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°20	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT	
	HT	2023 Réalisé	2024
Opération n°202327 -Mise à niveau des STEP			
MO	30 616,00	3 515,50	27 100,50
Travaux	496 719,00	-	496 719,00
Prestations autres (type essais	720,00	720,00	
Total des dépenses	528 055,00	4 235,50	523 819,50
Subventions			
AESN			
MO	0,00	-	-
Travaux	0,00	-	-
Département			
MOE AVP-PRO-ACT	0,00	-	-
Travaux	0,00	-	-
Fonds propres - redevance	528 055,00	4 235,50	523 819,50
Total des recettes	528 055,00	4 235,50	523 819,50

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Benoit CARRÉ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°69-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP MISE A NIVEAU
DES MESURES
D'AUTOSURVEILLANCE**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LÉMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation des mises à niveau des mesures d'autosurveillance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

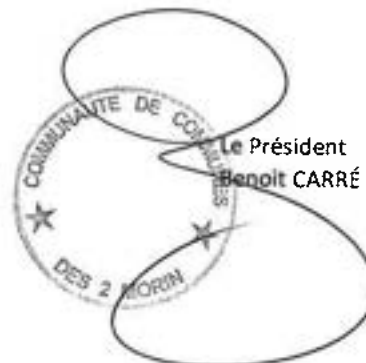
- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°12	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT	
	HT	2023	2024
Opération n°202328 -Mise à niveau des points de mesures autosurveillances			
MO	26 649,00	13 919,00	12 730,00
Travaux	194 800,00	-	194 800,00
Prestations autres (type essais garantie, essais réception...)	990,00	990,00	-
Total des dépenses	222 439,00	14 909,00	207 530,00
Subventions			
AESN			
MO	7 600,00	-	7 600,00
Travaux			
Département			
MO	3 800,00		3 800,00
Travaux	15 200,00	-	15 200,00
Fonds propres - redevance	164 390,00	14 909,00	180 930,00
Total des recettes	190 990,00	14 909,00	207 530,00

- **ABROGE** la délibération n°08-2024 portant sur l'AP/CP ci-dessus conformément à la demande du contrôle de légalité budgétaire en date du 1^{er} février 2024.

Pour extrait conforme,

fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président
Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°70-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP JOUY SUR
MORIN - MISE A
NIVEAU DU BASSIN
D'ORAGE ET
DIAGNOSTIC**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT Ouen SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bieurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réalisation du diagnostic et de la mise à niveau du bassin d'orage sur la commune de Jouy sur Morin,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		HT		
Opération n°202313.Diagnostic et reconstruction Bassin d'orage Commune de Jouy sur Morin	HT	2023 réalisé	2024	2025
MO	76 795,00		-	76 795,00
Travaux	691 155,00			691 155,00
Prestations autres Diagnostic	30 000,00	-	30 000,00	
Total des dépenses	797 950,00	-	30 000,00	767 950,00
Subventions				
AESN				
MO	15 359,00			15 359,00
Travaux	138 231,00			138 231,00
Prestations autres (type essais	6 000,00	-	6 000,00	
Département				
MO	7 679,50			7 679,50
Travaux	69 115,50			69 115,50
Prestations autres (type essais	3 000,00		3 000,00	-
Fonds propres - redevance	558 565,00	-	21 000,00	537 565,00
Fonds Propres - excédent reversé				
Total des recettes	797 950,00	-	30 000,00	767 950,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°71-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP MEILLERAY-
TRAVAUX RESEAUX
EAUX USEES**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour les travaux des réseaux d'eaux usées sur la commune de Meilleray,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- DIT que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°18	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT		
	HT	2023 réalisé	2024	2025
Opération n°202330 -Commune de Meilleray				
Transfert EU et réhabilitation réseaux				
MO	95 400,00	-	95 400,00	
Travaux	600 000,00	-	-	600 000,00
Révisions de prix	58 060,00			58 060,00
Total des dépenses	753 460,00	-	95 400,00	658 060,00
Subventions				
AESN				
MO	19 080,00	-	19 080,00	
Travaux	120 000,00	-	-	120 000,00
Prestations autres (type essais)				
Département				
MO	9 540,00	-	9 540,00	
Travaux	60 000,00	-	-	60 000,00
Prestations autres (type essais)				
Fonds propres - redevance	0,00	-	-	
Fonds Propres - excédent reversé	544 840,00		66 780,00	478 060,00
Total des recettes	753 460,00	-	95 400,00	658 060,00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération

n°72-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP BELLOT-
REDUCTION DES EAUX
CLAIRES PARASITES
PERMANENTES**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes sur la commune de Bellot,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°19	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT	
	HT	2024	2025
Opération n°202331 -Commune Bellot réduction ECPP			
MO	229 485,00	113 320,00	116 165,00
Travaux	1 290 000,00	281 233,00	1 008 767,00
Prestations autres (type essais			
Total des dépenses	1 519 485,00	394 553,00	1 124 932,00
Subventions			
AESN			
MO	45 897,00	22 664,00	23 233,00
Travaux	258 000,00	56 246,60	201 753,40
Prestations autres (type essais			
Département			
MO	22 948,50	11 332,00	11 616,50
Travaux	129 000,00	28 123,30	100 876,70
Prestations autres (type essais			
Fonds propres - emprunt	1 020 603,00		1 020 603,00
Fonds Propres - redevances	43 036,50	276 187,10	- 233 150,60
Total des recettes	1 519 485,00	394 553,00	1 124 932,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°73-2024

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
AP/CP LA CHAPELLE
MOUTILS- REDUCTION
DES EAUX CLAIRES
PARASITES
PERMANENTES**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M4,

VU l'avis favorable émis par la commission finances,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire pour la réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes sur la commune de La Chapelle Moutils,

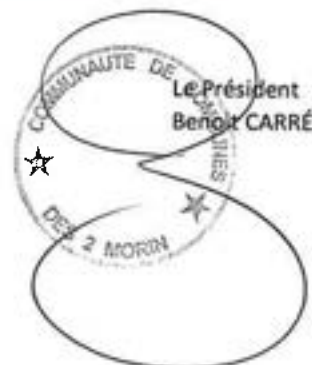
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Marché Subséquent n°	Autorisation de programme	Crédits de Paiement HT	
		2024	2025
Opération n°202318 Commune La Chapelle Moutils réduction ECPP	HT		
MO	29 256,00	14 628,00	14 628,00
Travaux	336 444,00	14 628,00	321 816,00
Prestations autres (type essais			
Total des dépenses	365 700,00	29 256,00	336 444,00
Subventions			
AESN			
MO	5 851,20	2 925,60	2 925,60
Travaux	67 288,80	2 925,60	64 363,20
Prestations autres (type essais			
Département			
MO	2 925,60	1 462,80	1 462,80
Travaux	33 644,40	1 462,80	32 181,60
Prestations autres (type essais			-
Fonds propres - redevance	255 990,00	20 479,20	235 510,80
Fonds Propres - excédent reversé			
Total des recettes	365 700,00	29 256,00	336 444,00

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°75-2024

**RESILIATION DU
CONTRAT DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNES DE ST
REMY DE LA VANNE ET
ST SIMEON**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024**Présents :**

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants,

VU l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,

VU les statuts de la CC2M,

VU la convention de délégation de service public signée avec la société VEOLIA ayant pris effet le 1^{er} janvier 2019,

CONSIDERANT que la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 par la CC2M a entraîné le transfert à celle-ci du contrat de concession de service public conclu avec les communes de St Siméon et St Rémy de la Vanne,

CONSIDERANT que la CC2M porte une politique de gestion harmonisée et volontariste sur son territoire, fondée sur la maîtrise d'ouvrage publique des investissements nécessaires au service public d'assainissement,

CONSIDERANT que le contrat de Délégation de Service Public conclu par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Chauffry, Saint Siméon et Saint Rémy de la Vanne, en date du 1^{er} janvier 2019 n'est pas conforme à cette politique, puisqu'il confie au délégataire la réalisation de nombreux investissements concessifs,

CONSIDERANT les gains financiers estimés par la réalisation des travaux concernés en maîtrise d'ouvrage publique, qu'il est d'intérêt général de rechercher dans l'intérêt des usagers du service public,

CONSIDERANT que le motif d'intérêt général précité justifie que le contrat de concession conclu avec la Société VEOLIA sur le territoire des communes de Saint Rémy de la Vanne et de Saint Siméon soit résilié sur ce fondement,

CONSIDERANT qu'il en est de même pour la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) pour la commune de Chauffry,

VU le projet d'avenant n°2 proposant une résiliation anticipée du contrat de concession au 30 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de résilier le contrat de délégation de service public conclu avec la société VEOLIA pour motif d'intérêt général sur les communes de St Siméon et St Rémy de la Vanne.
- **FIXE** la date d'effet de la résiliation au 1^{er} juillet 2024.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche vis-à-vis de la société VEOLIA et, notamment mener les négociations en vue de la réalisation des opérations de fin de contrat et de l'élaboration d'un avenant de fin de contrat fixant les droits et obligations définitifs des parties, lequel devra être approuvé par le conseil communautaire avant signature.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de concession avec la société VEOLIA.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Benoît CARRÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COM MUNE ID: 077-200072544-20240411-D76_2024-DE

DES 2 MORIN

Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°76-2024

**RESILIATION DU
CONTRAT DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE LA FERTE
GAUCHER**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et s

VU l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession,

VU les statuts de la CC2M,

VU la convention de délégation de service public signée avec la société VEOLIA ayant pris effet le 18 juin 2010,

CONSIDERANT que la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 par la CC2M a entraîné le transfert à celle-ci du contrat de concession de service public conclu par la ville de La Ferté Gaucher,

CONSIDERANT que la CC2M porte une politique de gestion harmonisée et volontariste sur son territoire, fondée sur la maîtrise d'ouvrage publique des investissements nécessaires au service public d'assainissement,

CONSIDERANT que le contrat de Délégation de Service Public conclu par la commune de La Ferté Gaucher en date du 18 juin 2010, n'est pas conforme à cette politique puisqu'il confie au délégataire la réalisation de nombreux investissements concessifs,

CONSIDERANT les gains financiers estimés par la réalisation des travaux concernés en maîtrise d'ouvrage publique, qu'il est d'intérêt général de rechercher dans l'intérêt des usagers du service public,

CONSIDERANT que le motif d'intérêt général justifie que le contrat de concession conclu avec la société VEOLIA sur le territoire de La Ferté Gaucher soit résilié sur ce fondement,

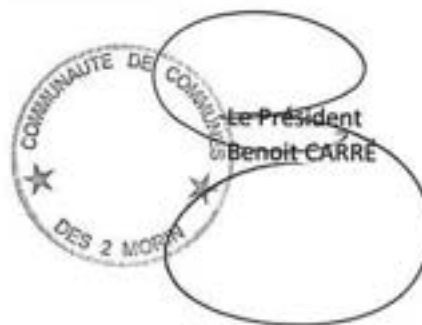
VU le projet d'avenant n°1 proposant une résiliation anticipée du contrat de concession au 31 mai 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de résilier le contrat de délégation de service public conclu avec la société VEOLIA pour motif d'intérêt général.
- **FIXE** la date d'effet de la résiliation au 01 juin 2024.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche vis-à-vis de la société VEOLIA et, notamment mener les négociations en vue de la réalisation des opérations de fin de contrat et de l'élaboration d'un avenant de fin de contrat fixant les droits et obligations définitifs des parties, lequel devra être approuvé par le conseil communautaire avant signature.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession avec la société VEOLIA.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°77-2024

**PROTOCOLE DE FIN DE
CONTRAT DE LA DSP
AVEC VEOLIA
SUR LES COMMUNES
DE ST REMY DE LA
VANNE ET ST SIMEON**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts,

CONSIDERANT que la communauté de communes des 2 Morin (CC2M), dont font partie Saint-Rémy-la-Vanne et Saint Siméon, dispose de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire,

CONSIDERANT qu'il en est de même pour la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB),

CONSIDERANT que ces 2 intercommunalités ont émis le souhait de mettre un terme à la Délégation de Service Publique avec Veolia,

CONSIDERANT qu'un travail préparatoire doit être réalisé afin de définir les modalités de fin de contrat anticipé,

CONSIDERANT que ces modalités sont détaillées dans le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'avant la fin du contrat, un protocole définitif devra être validé en conseil communautaire reprenant les modalités de sortie anticipée du contrat de concession avec la société VEOLIA,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes du protocole permettant de définir les modalités de fin du contrat d'exploitation par affermage du service public de l'assainissement.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit protocole.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°78-2024

**PROTOCOLE DE FIN DE
CONTRAT DE LA DSP
AVEC VEOLIA
SUR LA COMMUNE DE
LA FERTE GAUCHER**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts,

CONSIDERANT que la communauté de communes des 2 Morin (CC2M), dont fait partie La Ferté Gaucher, dispose de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire,

CONSIDERANT que la CC2M a émis le souhait de mettre un terme à la Délégation de Service Public avec Véolia,

CONSIDERANT qu'un travail préparatoire sur les modalités de fin du contrat de concession doit être mené conjointement par les parties,

CONSIDERANT que ces modalités sont détaillées dans le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes du protocole permettant de définir les modalités de fin du contrat d'exploitation par affermage du service public de l'assainissement.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit protocole.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°79-2024

**TARIFS
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF 2024 -
REBAIS**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLET : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bieurette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2246 à L224-5, R224-19 à R.2224-19-11,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 Septembre 2019 portant transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°165-2023 du 14 décembre 2023 fixant les tarifs de l'année 2024,

CONSIDERANT la fin du contrat de délégation de service publique liant la CC2M à Véolia sur la Commune de Rebais,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le bon fonctionnement du service et de permettre la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements,

CONSIDERANT que le service d'assainissement collectif est un Service Public à caractère industriel et commercial dont le fonctionnement donne lieu à l'application de redevances en contrepartie des prestations fournies à l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'il a été étudié des modalités d'harmonisation et d'évolution de la tarification de l'assainissement collectif,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la part de la redevance revenant à la Communauté de Communes des 2 Morin destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à sa charge,

CONSIDERANT la programmation budgétaire,

VU les tarifs d'assainissement collectif proposés pour la commune de Rebais suivants :

- Part fixe CC2M passe de 17 € à 52 €
- Part fixe Véolia (Délégataire) passe de 45,14 à 0 €
- Part Variable de la CC2M passe de 2,95€ à 4,1072 €
- Part Variable Véolia (Délégataire) de 1,1572€ à 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Bernard MICHELOT) :

- **ADOpte** les tarifs 2024 d'assainissement collectif ci-dessus pour la commune de Rebais.
- **PRECISE** que ces montants sont en mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies desservies par un réseau d'assainissement, qu'ils soient raccordés ou non raccordés.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COM MUNE ID : 077-200072544-20240411-D80_2024-DE

DES 2 MORIN

Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°80-2024

**TARIFS
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF 2024 - ST
REMY DE LA VANNE ET
ST SIMEON**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2246 à L22

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 Septembre 2019 portant transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°165-2023 du 14 décembre 2023 fixant les tarifs de l'année 2024,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le bon fonctionnement du service et de permettre la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements,

CONSIDERANT que le service d'assainissement collectif est un Service Public à caractère industriel et commercial dont le fonctionnement donne lieu à l'application de redevances en contrepartie des prestations fournies à l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'il a été étudié des modalités d'harmonisation et d'évolution de la tarification de l'assainissement collectif,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la part de la redevance revenant à la Communauté de Communes des 2 Morin destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à sa charge,

CONSIDERANT la programmation budgétaire,

CONSIDERANT la fin du contrat de délégation de service publique liant la CC2M à Véolia au 1^{er} juillet 2024 sur les Communes de St Rémy de la Vanne et St Siméon,

VU les tarifs d'assainissement collectif proposés pour les communes de St Rémy de la Vanne et St Siméon suivants :

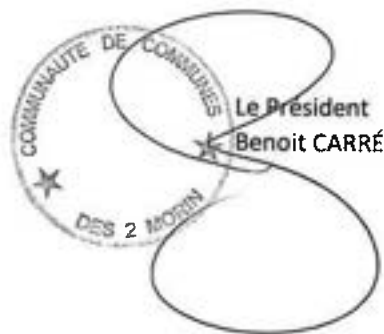
- Part fixe CC2M reste à 52 €
- Part fixe Véolia (Délégué) reste à 0 €
- Part Variable de la CC2M passe de 3,30 € à 5,778 €
- Part Variable Véolia (Délégué) de 2,478 € à 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Bernard MICHELOT) :

- **ADOpte** les tarifs 2024 d'assainissement collectif ci-dessus pour les communes de St Rémy de la Vanne et St Siméon.
- **PRECISE** que ces montants sont en mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies desservies par un réseau d'assainissement, qu'ils soient raccordés ou non raccordés.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président
Benoit CARRÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°81-2024

**TARIFS
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF 2024 - LA
FERTE GAUCHER**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2246 à L2224-5, R224-19 à R.2224-19-11,

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 Septembre 2019 portant transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°165-2023 du 14 décembre 2023 fixant les tarifs de l'année 2024,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le bon fonctionnement du service et de permettre la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements,

CONSIDERANT que le service d'assainissement collectif est un Service Public à caractère industriel et commercial dont le fonctionnement donne lieu à l'application de redevances en contrepartie des prestations fournies à l'utilisateur,

CONSIDERANT qu'il a été étudié des modalités d'harmonisation et d'évolution de la tarification de l'assainissement collectif,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la part de la redevance revenant à la Communauté de Communes des 2 Morin destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à sa charge,

CONSIDERANT la programmation budgétaire,

CONSIDERANT la fin du contrat de délégation de service publique liant la CC2M à Véolia au 1^{er} juin 2024 sur la Commune de La Ferté Gaucher,

VU les tarifs d'assainissement collectif proposés pour la commune de La Ferté Gaucher suivants :

- Part fixe CC2M passe de 0 € à 52 €
- Part fixe Véolia (Déléataire) passe de 63,04 € à 0 €
- Part Variable de la CC2M passe de 2,95 € à 3,9744 €
- Part Variable Véolia (Déléataire) passe de 1,0244 € à 0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs 2024 d'assainissement collectif ci-dessus pour la commune de La Ferté Gaucher.
- **PRECISE** que ces montants sont en mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies desservies par un réseau d'assainissement, qu'ils soient raccordés ou non raccordés.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°82-2024

**RETRAIT DU TARIF
RELATIF A LA
REDEVANCE DE
VERIFICATION DE
L'EXECUTION DES
TRAVAUX PRESCRITS
PAR LE SPANC SUITE A
LA VENTE D'UN BIEN
IMMOBILIER
(DITE LOI GRENELLE II)**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRANGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoît CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L 2224-12,

VU la délibération n°178-2022 approuvant le règlement de service SPANC et ses annexes,

VU les délibérations n°179-2022 et n°164-2023 portant modification des annexes 4,5 et 6 du règlement de service,

CONSIDERANT qu'au regard de la loi « Grenelle II », le tarif relatif à la redevance de vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC suite à la vente d'un bien immobilier (Loi Grenelle II) fixé à 800 € HT soit 880 € TTC tel qu'indiqué dans l'annexe 5 du règlement de service, n'est pas recevable,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder soit au remboursement soit à l'annulation de la redevance facturée et/ou perçue,

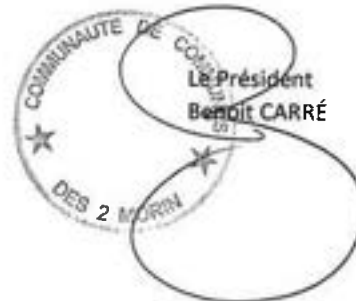
CONSIDERANT qu'il convient le cas échéant, de prendre en charge les frais supportés à tort par les propriétaires concernés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer le tarif de 800 € HT soit 880 € TTC de l'annexe 5 du règlement de service,
- **DIT** qu'un nouveau tarif sera proposé ultérieurement par le service assainissement,
- **DIT** que durant cette période, aucun contrôle relatif aux installations autonomes au titre de la Loi « Grenelle II », ne sera réalisé et facturé.
- **AUTORISE** le Président a procédé soit aux remboursements soit à l'annulation de ladite redevance ou de son doublement, ainsi qu'au remboursement des frais connexes, en faveur des propriétaires concernés.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 38
pouvoirs 08
votants 46

Délibération
n°83-2024

**CONTRAT
INTERCOMMUNAL DE
DEVELOPPEMENT (CID)
VALIDATION DES
NOUVEAUX PROJETS**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne

pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne

pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE

donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude

LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

CONSIDERANT que le Contrat Intercommunal de Développement (CID) est un dispositif de solidarité financière en faveur des EPCI,

VU le règlement du Contrat Intercommunal de Développement,

CONSIDERANT que le CID, d'une durée de trois ans, comprend : le contrat, auquel sont annexés un programme d'actions prévisionnel et les conventions de réalisation propres à chaque action,

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe financière globale allouée, pour trois ans, est calculé en fonction du nombre d'habitants sur le territoire considéré, sur la base d'un montant par habitant et par an,

CONSIDERANT que l'enveloppe du CID peut être majorée dans le cas suivant :

- Si le territoire est identifié comme « zone blanche » dans le Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique 2020-2025, un bonus de l'enveloppe pourra être accordé si l'EPCI est maître d'ouvrage d'un projet de création d'un lieu de lecture publique permettant de répondre aux besoins identifiés dans le schéma. Dans une limite de 500 000 €, le montant de ce bonus sera déterminé en fonction du coût prévisionnel du projet, des financements obtenus par ailleurs et des règles de répartition de l'enveloppe figurant dans l'article 1.4 du règlement.

VU la délibération du conseil communautaire n°65-2021 du 6 mai 2021 portant validation de la candidature de la Communauté de Communes des 2 Morin au CID,

VU la délibération n°199-2022 du 15 décembre 2022 portant validation de projets dans le cadre du CID,

CONSIDERANT que désormais, la Communauté de communes a modifié son programme d'actions, qui se compose de trois nouvelles actions sous maîtrise d'ouvrage de la CC2M,

CONSIDERANT que la CC2M sollicite l'aide du Département à travers sa politique contractuelle,

CONSIDERANT que l'enveloppe de subventions allouée à notre territoire est 1 278 672 €,


VU les nouvelles propositions d'actions ci-dessous :

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	Autres financements
Nom du projet / des projets				
Réhabilitation de la piscine intercommunale de Bellot	2024-2026	2 015 000 €	1 010 500 €	DSIL/DETR Région IDF
Création d'une voirie – ZAE du Pré Ancel de Rebais	2024-2025	700 000 €	222 372 €	Agence de l'Eau
Préfiguration d'une médiathèque intercommunale	2024-2025	70 000 €	45 800 €	DRAC Région IDF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le tableau récapitulatif du nouveau programme d'actions ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président
Benoit CARRÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	CARRE	Benoît	benoit.carre@rebais.fr
BELLOT	MOREL	Frédéric	fm@9ici.fr
BOITRON	SERVAT	Olivier	olivier.servat@lehubchdd.com
CHARTRONGES	GENCE	Pascal	glconfortplus@yahoo.fr
CHOISY EN BRIE	PHILIPPE	Grégory	gregophilippe@yahoo.fr
DOUE	RAIMBOURG	Claude	clauderaimbourg@gmail.com
HONDEVILLIERS	DESSOLES	Mélina	mdessoles@gmail.com
JOUY SUR MORIN			
LA CHAPELLE MOUTILS	GEORGE	Olivier	oliviergeorge77@gmail.com
LA FERTE GAUCHER	JOZON	Michel	lfga@orange.fr
LA TRETOIRE	DERVIN	José	jose.dervin@orange.fr
LESCHEROLLES	ADAM	Jacky	jacky.adam1@aliceadsl.fr
LEUDON EN BRIE	JUBERT	Franck	efjubert@gmail.com
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	MOINIER	Lionel	moinier.lionel@orange.fr
ORLY SUR MORIN	DHOOSCHE	Sylvette	sylvette.dhoosche@gmail.com
REBAIS	LEMAIRE	Alain	alain.lemaire@departement77.fr
SABLONNIERES	DEMAISON	Maurice	mauricedemaison@wanadoo.fr
SAINT BARTHELEMY	ROCH	Nicolas	rochmichel@sfr.fr
SAINT CYR SUR MORIN	GRENET-LAFFONT	Denis	grenet-laffont.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	PROFIT	Corinne	corinne.profitxier@gmail.com
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	SEVESTRE	Yvan	yvan.sevestre@orange.fr
SAINT LEGER	ARNOULT	Michel	arnoult.emilas@hotmail.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	WEISS	Jérôme	jeromeweiss@wanadoo.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	THELESTE	Marilyn	marilyn.theleste@gmail.com
SAINT OUEN SUR MORIN	VIBERT	Nathalie	nathalie.vibert3@orange.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	COUDRON	Pierre	pierre.coudron@gmail.com
SAINT SIMEON	MICHELOT	Bernard	bernard.michelot@sfr.fr
VERDELOT	QUAIN	Georgia	lamarcellerie@orange.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	GRIFFAUT	Colette	colette.beaujean@wanadoo.fr

Total membres

27

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	CARRE	Benoît	benoit.carre@rebais.fr
BELLOT	MIGNARD	Laurent	lm@laurentmignard.com
BOITRON	SERVAT	Olivier	olivier.servat@lehubchdd.com
CHARTRONGES	TRAWINSKI	André	andre.trawinski@free.fr
CHOISY EN BRIE			
DOUE	MORTELEQUE	Chrsitelle	christ.ced@orange.fr
HONDEVILLIERS			
JOUY SUR MORIN	GAUTRON	Jean-Yves	jean-yves.gautron@live.fr
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	FRICHET	Dominique	frichet77@gmail.com
LA TRETOIRE	CHAPON	Sylvie	patrickchapon@free.fr
LESCHEROLLES			
LEUDON EN BRIE			
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET			
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	CHARLON	Suzanne	suzanne.borniche@wanadoo.fr
SABLONNIERES	LEFEBVRE	Dominique	d.lefebvre2@orange.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	DELARUE	Francis	delarue.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	PROFIT	Corinne	corinne.profitxier@gmail.com
SAINT GERMAIN SOUS DOUE			
SAINT LEGER			
SAINT MARS VIEUX MAISONS	PETTINGER	Ophélie	petit.ophelie51230@gmail.com
SAINT MARTIN DES CHAMPS	DUBOIS	Fabrice	fabrice.dubois27@sfr.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	ARLUISON	Frédéric	frederic.arluison@saint-ouen-sur-morin.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	DUBOIS	Fabien	fabien.dubois@bbox.fr
SAINT SIMEON	THERIN	Elodie	feetobelle99120e@gmail.com
VERDELLOT	VAN HAVERMAET	Bertrand	bvanhavermaet@orange.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT			

Total membres

17

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

FINANCES

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	JOZON	Michel	lfga@orange.fr
BELLOT	MIGNARD	Laurent	lm@laurentmignard.com
BOITRON			
CHARTRONGES	GAUDE	David	david.gaude@wanadoo.fr
CHOISY EN BRIE	TALFUMIER	Daniel	daniel.talfumier@wanadoo.fr
DOUE	RAIMBOURG	Claude	clauderaimbourg@gmail.com
HONDEVILLIERS	DESSOLES	Mélina	mdessoles@gmail.com
JOUY SUR MORIN	MORET	Vincent	vm.vincent.moret@gmail.com
LA CHAPELLE MOUTILS	BONTOUR	Thierry	thierry.bontour@wanadoo.fr
LA FERTE GAUCHER	DELISLE	Jonathan	jonathan.delisle@delisle-sa.com
LA TRETOIRE	DERVIN	José	jose.dervin@orange.fr
LESCHEROLLES	HORVATH	Pascal	coolcaptain@hotmail.com
LEUDON EN BRIE			
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET			
ORLY SUR MORIN	LEGROS	Lionel	legros.lionel@free.fr
REBAIS	CHARLON	Suzanne	suzanne.borniche@wanadoo.fr
SABLONNIERES			
SAINT BARTHELEMY	ROCH	Nicolas	nicolasroch@wanadoo.fr
SAINT CYR SUR MORIN	DELARUE	Francis	delarue.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	LAPLAIGE	Didier	didier.laplaige@eurovoirie.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	SEVESTRE	Yvan	yvan.sevestre@orange.fr
SAINT LEGER	GUIGNIER	Marie-France	jmf.guignier@wanadoo.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	PETTINGER	Patrick	patrickpettinger@orange.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	THELESTE	Marilyn	marilyn.theleste@gmail.com
SAINT OUEN SUR MORIN	COUSIN	Marie-Jeanne	mjcousin77@gmail.com
SAINT REMY DE LA VANNE	COUDRON	Pierre	pierre.coudron@gmail.com
SAINT SIMEON	CHABRILLANGES	Renée	commune-de-st-simeon@wanadoo.fr
VERDELLOT	PARRUITTE	André	aparruite@orange.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	LUQUOT	Cécile	cokililou@gmail.com

Total membres

24

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	ROUSSEAU	Michael	michael.rousseau@jouy-sur-morin.fr
BELLOT	MOREL	Frédéric	fm@9ici.fr
BOITRON	LANOIX	Swanny	swanny.lanoix@gmail.com
CHARTRONGES	GENCE	Pascal	glconfortplus@yahoo.fr
CHOISY EN BRIE	PHILIPPE	Grégory	gregophilippe@yahoo.fr
DOUE			
HONDEVILLIERS	TURGNE	Sandrine	sandrine.turgne@wanadoo.fr
JOUY SUR MORIN			
LA CHAPELLE MOUTILS	ROCH-ROBERT	Jean-Claude	jeanclaudio.roch77@gmail.com
LA FERTE GAUCHER	DELISLE	Jonathan	jonathan.delisle@delisle-sa.com
LA TRETOIRE	DERVIN	José	jose.dervin@orange.fr
LESCHEROLLES	ROBERT	Patrick	robert.p.lescherolles@gmail.com
LEUDON EN BRIE			
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	MATHIEU	Frédéric	frederic.mathieu@orange.fr
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	DECLERCQ	Jean-Philippe	jphilippe.declercq@free.fr
SABLONNIERES	MONBEIG	Pierre-Dominique	pdm@monbeig.com
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	GRENET-LAFFONT	Denis	grenet-laffont.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	TILLIET	Benjamin	benjamin.tilliet@gmail.com
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	BATAILLE	Jocelyne	jocelyne.bataille77@gmail.com
SAINT LEGER			
SAINT MARS VIEUX MAISONS	PETTINGER	Ophélie	petit.ophelie51230@gmail.com
SAINT MARTIN DES CHAMPS	SALAUN	Philippe	salaunphilippe0048@orange.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	ARLUISON	Frédéric	frederic.arluison@saint-ouen-sur-morin.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	COUDRON	Pierre	pierre.coudron@gmail.com
SAINT SIMEON	MESSAOUI	Nadia	nadia.messaoui@outlook.fr
VERDELLOT	BOURGEOIS	Julien	julien.bourgeois@moulinsbourgeois.com
VILLENEUVE SUR BELLOT			

Total membres

21

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

TOURISME

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	ROUSSEAU	Michael	michael.rousseau@jouy-sur-morin.fr
BELLOT	BOREL	Emilie	emilie.lps@gmail.com
BOITRON	LANOIX	Swanny	swanny.lanoix@gmail.com
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE	PHILIPPE	Grégory	gregophilippe@yahoo.fr
DOUE	MORTELEQUE	Christelle	christ.ced@orange.fr
HONDEVILLIERS	BEUQUE	Servane	servane.beuque@gmail.com
JOUY SUR MORIN	ENFRUIT	Valérie	enfruit.val@gmail.com
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	FRICHET	Dominique	frichet77@gmail.com
LA TRETOIRE	DERVIN	José	jose.dervin@orange.fr
LESCHEROLLES			
LEUDON EN BRIE			
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN	VANCOILLIE	Jacky	jacky.vancoillie@gmail.com
MONTENILS			
MONTOLIVET	COLPAERT	Ingrid	ingrid.colpaert@gmail.com
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	CHARLON	Suzanne	suzanne.borniche@wanadoo.fr
SABLONNIERES	LOCHOUARNE	Denis	dpml@hotmail.fr
SAINT BARTHELEMY	ROCH	Nicolas	nicolasroch@wanadoo.fr
SAINT CYR SUR MORIN	THEODOSE	Edith	mairie.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	ANCELLE	Francis	francis.ancelle@orange.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	RUYSSSEN	Nicolas	nicolas.ruysen@outlook.fr
SAINT LEGER	DEMANDRE	Jean-Luc	jldemandre@orange.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	GRYMONPREZ	Nicolas	cn.grymonprez@yahoo.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	OGUNLOWO GALIBERT	Françoise	francoise.galibert@sfr.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	COUSIN	Marie-Jeanne	mjcousin77@gmail.com
SAINT REMY DE LA VANNE	DUBOIS	Fabien	fabien.dubois@bbox.fr
SAINT SIMEON	MICHELOT	Bernard	ludmich77@gmail.com
VERDELLOT	BOUGNOUX	Françoise	francoise.bougnoux@wanadoo.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	LAPLAIGE	Jean-Claude	jean-claude.laplaige@wanadoo.fr

Total membres

24

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

ASSAINISSEMENT, EAU

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	TALFUMIER	Daniel	daniel.talfumier@wanadoo.fr
BELLOT	GIRAUDOT	Francis	francisgiraudot@wanadoo.fr
BOITRON			
CHARTRONGES	CHAPOTOT	Thomas	nadege.chapotot@wanadoo.fr
CHOISY EN BRIE			
DOUE	FROTTIER	Jackie	frottietetene@free.fr
HONDEVILLIERS	DIQUAS	Camille	camille_diquas@yahoo.fr
JOUY SUR MORIN	LUQUOT	Gil	giluquot@gmail.com
LA CHAPELLE MOUTILS	BONTOUR	Thierry	thierry.bontour@wanadoo.fr
LA FERTE GAUCHER	PRON	Philippe	annie.pron@sfr.fr
LA TRETOIRE			
LESCHEROLLES	PEYRECAVE-MARIN	Martine	peyrema@netcourrier.com
LEUDON EN BRIE	LECOQ	Claude	lecoqclaud@yahoo.com
MEILLERAY	BERTIN	Jean-Pierre	jean-pierre.bertin@sfr.fr
MONTDAUPHIN	DE VESTELE	Philippe	devestele@wanadoo.fr
MONTENILS			
MONTOLIVET	PERRENES	Emmanuel	perrenes.emmanuel@gmail.com
ORLY SUR MORIN	DHOOSCHE	Sylvette	sylvette.dhoosche@gmail.com
REBAIS	JORAND	Michel	m.jorand@wanadoo.fr
SABLONNIERES	RAFFIN	Alain	alain.raffin@orange.fr
SAINT BARTHELEMY	DENEUFBOURG	Sandrine	sandrine.deneufbourg@wanadoo.fr
SAINT CYR SUR MORIN	LAFOND	Marguerite	lafond.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	RAHAULT	Sébastien	seb.rahault@wanadoo.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE			
SAINT LEGER	ARNOULT	Michel	arnoult.emilas@hotmail.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	FRISSON	Thierry	thierry.frisson@free.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	GILBIN	Catherine	cat.gilbin@orange.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	RENAULT	Gilles	gilles.renault2@wanadoo.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	GOBINOT	José	jose.gobinot@gmail.com
SAINT SIMEON	SARASIN	Gérard	sarasin.gerard@yahoo.com
VERDELLOT	BIBERON	Denise	biberon.labonnerie@wanadoo.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	LUQUOT	Cécile	cokililou@gmail.com

Total membres

26

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

SANTE, SOCIAL

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	THEODOSE	Edith	mairie.mairiesaintcyr@orange.fr
BELLOT	REIGNOUX	Christine	reignoux.christine@gmail.com
BOITRON			
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE	MIOSSEC	Claire	cynq.miossec@orange.fr
DOUE	BLANC	Chrystelle	chrys.blanc@gmail.com
HONDEVILLIERS	TURGNE	Sandrine	sandrine.turgne@wanadoo.fr
JOUY SUR MORIN	LABRYE	Monique	monique.labrve@hotmail.fr
LA CHAPELLE MOUTILS	LUCAS	Marie-Antoinette	marie.lucas@live.fr
LA FERTE GAUCHER	RIOLET	Béatrice	beatrice.riolet77@la-ferte-gaucher.org
LA TRETOIRE	SADRIN	Sylvie	sylviesadrin@hotmail.fr
LESCHEROLLES			
LEUDON EN BRIE	BAUDRY	Laëtitia	laetitiabaudry80@gmail.com
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	EUGENE	Jean-Baptiste	jbeugene58@gmail.com
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	TENARDIE	Aurore	a.tenardie@orange.fr
SABLONNIERES	FAGOTIN	Annick	fagotann@hotmail.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	DUSSOURD	Marie-Paul	dussourd.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	LEVEQUE	Véronique	veroniqueleveque2@gmail.com
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	VAAST	Christelle	cvaast@hotmail.fr
SAINT LEGER	MASSINGER	Véronique	massingerveroniquepsychologue@gmail.com
SAINT MARS VIEUX MAISONS	BRICHET	Delphine	delphine.dard@wanadoo.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	GARCIA	David	david18011@hotmail.com
SAINT OUEN SUR MORIN	VIBERT	Nathalie	nathalie.vibert3@orange.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	HERBETTE	Régine	regine.herbette@orange.fr
SAINT SIMEON			
VERDELLOT	RAINERI	Nicole	nicole.raineri@ozone.net
VILLENEUVE SUR BELLOT	LAPLAIGE	Patricia	jean-claude.laplaige@wanadoo.fr

Total membres

22

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

TRANSPORTS, MATERIEL, PARC VEHICULES, DEFENSE INCENDIE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	SALAUN	Philippe	salaunphilippe0048@orange.fr
BELLOT	ROUSSET	André	dede.rousset@orange.fr
BOITRON			
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE	LEROUGE	Sébastien	sebast.lerouge@gmail.com
DOUE	MORTELEQUE	Christelle	christ.ced@orange.fr
HONDEVILLIERS	CROSNIER	Joffrey	joffrey.crosnier@hotmail.fr
JOUY SUR MORIN	NEIRYNCK	Luc	luc.neirynck@orange.fr
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	MULLER	Michel	michel.muller56@orange.fr
LA TRETOIRE	FERREIRA	José	jo62.ferreira@gmail.com
LESCHEROLLES	VERWEEN	Annie	verween@orange.fr
LEUDON EN BRIE	MERCIER	Dominique	dominique.mercier0957@orange.fr
MEILLERAY	BERTIN	Jean-Pierre	jean-pierre.bertin@sfr.fr
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	DUCHENE	Christophe	cmcd77320@gmail.com
ORLY SUR MORIN	LEGROS	Lionel	legros.lionel@free.fr
REBAIS	LEMAIRE	Alain	alain.lemaire@departement77.fr
SABLONNIERES	BOYER	Alexis	alexis.boyer@live.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	REBOLLO	Anne	rebollo.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	LAPLAIGE	Didier	didier.laplaige@eurovoirie.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE			
SAINT LEGER	GENDRE	Patrick	totoche5277@gmail.com
SAINT MARS VIEUX MAISONS	ROUSSEL	Christophe	chrisrous77320@gmail.com
SAINT MARTIN DES CHAMPS	SALAUN	Philippe	salaunphilippe0048@orange.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	COUSIN	Marie-Jeanne	mjcousin77@gmail.com
SAINT REMY DE LA VANNE	GOBINOT	José	jose.gobinot@gmail.com
SAINT SIMEON	SARAZIN	Gérard	sarazin.gerard@yahoo.com
VERDELLOT	TRICONNET	Francis	sandrine.triconnet@gmail.com
VILLENEUVE SUR BELLOT			

Total membres

23

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	RIOLET	Béatrice	beatrice.riolet77@la-ferte-gaucher.org
BELLOT	MIREAUX	Jean	jean.mireaux@yahoo.com
BOITRON			
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE			
DOUE	BLANC	Chrystelle	chrys.blanc@gmail.com
HONDEVILLIERS	BATY	Cathy	sylvainbaty@orange.fr
JOUY SUR MORIN	BERTHAUT	Michel	michel.berthaut@jouy-sur-morin.fr
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	DECOUDIER	Roxane	roxanecoudier@free.fr
LA TRETOIRE	SADRIN	Sylvie	sylviesadrin@hotmail.fr
LESCHEROLLES			
LEUDON EN BRIE	JOYEUX	Magalie	magmaxco@gmail.com
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	FRIOT	Sandra	sandra06.f@gmail.com
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	CHARLON	Suzanne	suzanne.borniche@wanadoo.fr
SABLONNIERES	FAGOTIN	Annick	fagotann@hotmail.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	MONTICO	Stéphanie	montico.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	VITALI	Karine	inspireka@hotmail.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	RIVIERE	Raïssa	raïssa.riviere@icloud.com
SAINT LEGER	DESESSARD	Nathalie	jacques.desessard@wanadoo.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	BRICHET	Delphine	delphine.dard@wanadoo.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	PERRIN	Carole	carole77320@hotmail.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	VIBERT	Nathalie	nathalie.vibert3@orange.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	SASSATELLI	Danièle	daniele.sassatelli@wanadoo.fr
SAINT SIMEON	CHABRILLANGES	Renée	commune-de-st-simeon@wanadoo.fr
VERDELLOT	MARTIN	Isabelle	isabreton02@yahoo.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	LAPLAIGE	Patricia	jean-claude.laplaige@wanadoo.fr

Total membres

21

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

CULTURE, ANIMATION ET PATRIMOINE

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	LEFEBVRE	Dominique	d.lefebvre2@wanadoo.fr
BELLOT	MOREL	Frédéric	fm@9ici.fr
BOITRON			
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE	HARDOIN	Annie	hardoin.patou@orange.fr
DOUE			
HONDEVILLIERS	BESSIERE	Maryvonne	marybess.conservation77@gmail.com
JOUY SUR MORIN	DEVILLERS	Stéphane	st-devil@bbox.fr
LA CHAPELLE MOUTILS	LUCAS	Marie-Antoinette	marie.lucas@live.fr
LA FERTE GAUCHER	MONNERAT	Aurélien	aurelien.monnerat@free.fr
LA TRETOIRE	CHAPON	Sylvie	patrickchapon@free.fr
LESCHEROLLES	PEIGNOT	Pierre	pierre.p.lescherolles@gmail.com
LEUDON EN BRIE			
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS			
MONTOLIVET	COLPAERT	Ingrid	ingrid.colpaert@gmail.com
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	CHARLON	Suzanne	suzanne.borniche@wanadoo.fr
SABLONNIERES	DELARUE	Isabelle	delarue.isabelle@orange.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	DUSSOURD	Marie-Paule	dussourd.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	CATHALIFAUD	Hélène	helene.lavergne@hotmail.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	BATAILLE	Jocelyne	jocelyne.bataille77@gmail.com
SAINT LEGER	DEMANDRE	Jean-Luc	jldemandre@orange.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	GRYMONPREZ	Nicolas	cn.grymonprez@yahoo.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	THELESTE	Marilyn	marilyn.theleste@gmail.com
SAINT OUEN SUR MORIN	RENAULT	Gilles	gilles.renault2@wanadoo.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	SASSATELLI	Danièle	daniele.sassatelli@wanadoo.fr
SAINT SIMEON	MESSAOUI	Nadia	nadia.messaoui@outlook.fr
VERDELLOT	BIBERON	Denise	biberon.labonnerie@wanadoo.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	GRIFFAUT	Colette	colette.beaujean@wanadoo.fr

Total membres

22

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

ENVIRONNEMENT, GEMAPI ET DECHETS

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	DE VESTELE	Philippe	devestele@orange.fr
BELLOT	LEROUX-SALEINE	Marie	lerouxme27@gmail.com
BOITRON			
CHARTRONGES	TRAWINSKI	André	andre.trawinski@free.fr
CHOISY EN BRIE	ROYER	Alain	moniqueroyer77@gmail.com
DOUE	RAIMBOURG	Claude	clauderaimbourg@gmail.com
HONDEVILLIERS	DIQUAS	Camille	camille_diquas@yahoo.fr
JOUY SUR MORIN	DAUPHIN	Colette	dauphin.colette@bbox.fr
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	FRICHET	Dominique	frichet77@gmail.com
LA TRETOIRE	PELLAN	Patrick	p.pellan@polemat.fr
LESCHEROLLES	ADAM	Jacky	jacky.adam1@aliceadsl.fr
LEUDON EN BRIE	LECOQ	Claude	lecoqclaud@yahoo.com
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN			
MONTENILS	LEFEBVRE	Paul	paul.lefebvre@wanadoo.fr
MONTOLIVET	BREUIL	Audrey	audrey.breuil@gmail.com
ORLY SUR MORIN	LEGROS	Lionel	legros.lionel@free.fr
REBAIS	JORAND	Michel	m.jorand@wanadoo.fr
SABLONNIERES	DEMAISON	Frédérique	frederiquedemaison@wanadoo.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	HUBERT	André	mairie.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	TILLIET	Benjamin	benjamin.tilliet@gmail.com
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	WILHELM	Damien	damien77169disney@gmail.com
SAINT LEGER	GUIGNIER	Marie-France	jmf.guignier@wanadoo.fr
SAINT MARS VIEUX MAISONS	THOMINET	Quentin	audreynorway@live.fr
SAINT MARTIN DES CHAMPS	CYBULA	Véronique	veronique.cybula@orange.fr
SAINT OUEN SUR MORIN	COUSIN	Marie-Jeanne	mjcousin77@gmail.com
SAINT REMY DE LA VANNE	GOUDAL	Julien	juliengoudal2@gmail.com
SAINT SIMEON	GERAUDEL	Stéphane	stephane.geraudel@sfr.fr
VERDELLOT	BEAUJEAN	Serge	serge.beaujean77@orange.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	BERTHEZ	Bernard	bernardb.villeneuve-sur-bellot@orange.fr

Total membres

26

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 077-200072544-20240411-D84_2024-DE

POLITIQUES SPORTIVES ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

COMMUNES	NOM	PRÉNOM	MAIL
	TRAWINSKI	André	andre.trawinski@free.fr
BELLOT	MIREAUX	Jean	jean.mireaux@yahoo.com
BOITRON			
CHARTRONGES			
CHOISY EN BRIE	LEGAY	Chrystelle	chryt.jft@free.fr
DOUE	BLANC	Chrystelle	chrys.blanc@gmail.com
HONDEVILLIERS			
JOUY SUR MORIN			
LA CHAPELLE MOUTILS			
LA FERTE GAUCHER	PIOT	Patrick	ppat53@orange.fr
LA TRETOIRE			
LESCHEROLLES	ROBERT	Patrick	robert.p.lescherolles@gmail.com
LEUDON EN BRIE	MARY	Guillaume	guillaumemary@live.fr
MEILLERAY			
MONTDAUPHIN	MOREAU	Lionel	acmoreau66@gmail.com
MONTENILS			
MONTOLIVET	BREUIL	Audrey	audrey.breuil@gmail.com
ORLY SUR MORIN			
REBAIS	CARRARA	Eliane	elika4@orange.fr
SABLONNIERES	COLAS	Geoffrey	geoxom77@hotmail.fr
SAINT BARTHELEMY			
SAINT CYR SUR MORIN	VARRON	Isabelle	varron.mairiesaintcyr@orange.fr
SAINT DENIS LES REBAIS	LE CORRE	Raymond	erwan5@wanadoo.fr
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	LEGOUGE	Laurent	jegougelaurent77@gmail.com
SAINT LEGER			
SAINT MARS VIEUX MAISONS	VIGNERON	Alexandra	moncouvent@gmail.com
SAINT MARTIN DES CHAMPS	ALLARD	Fabien	fabien.allard@hotmail.com
SAINT OUEN SUR MORIN	VIBERT	Nathalie	nathalie.vibert3@orange.fr
SAINT REMY DE LA VANNE	ETHUIN	Jérôme	ethuinjerome@yahoo.fr
SAINT SIMEON	LEMAIRE	Michel	michel.lemaire94@gmail.com
VERDELLOT	PARRUITTE	André	aparruitte@orange.fr
VILLENEUVE SUR BELLOT	TANGUY	Guillaume	guillaume@stickoinfo.com

Total membres

20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°84-2024

**COMPOSITION DES
COMMISSIONS -
MODIFICATION**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUYEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant autorisation de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire,

VU la délibération n°82-2020 du 16 juillet 2020 portant détermination des commissions au nombre de 12,

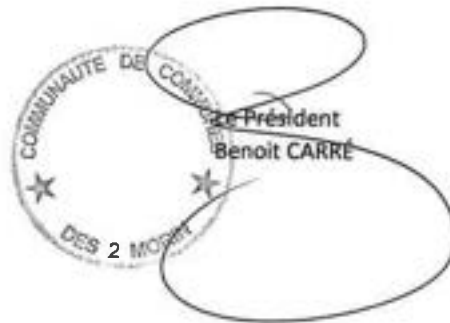
CONSIDERANT qu'il convient désormais de modifier les membres composant lesdites commissions, certains ne faisant plus partis de ces dernières, et de nouveaux membres souhaitant les rejoindre,

VU les tableaux portant composition des différentes commissions joints en annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les membres composant les différentes commissions.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°85-2024

**ADOPTION DU PCSES
DU RESEAU DE
LECTURE PUBLIQUE**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 12,

VU les statuts,

CONSIDERANT que le projet de PCSES doit être adopté par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que la CC2M a été accompagnée par le Département dans la rédaction du PCSES et que dans ce cadre, elle peut bénéficier d'une subvention de 10 000 euros pour réaliser des actions définies dans ce dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social du réseau de lecture publique de la CC2M tel qu'annexé à la présente délibération.
- **SOLLICITE** le Département pour l'attribution d'une subvention de 10 000 euros afin de réaliser les actions définies dans le PCSES.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à assurer la mise en œuvre du PCSES pour la période 2024-2028 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellet, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellet
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération
n°86-2024

**PISCINE DE BELLET :
TARIFS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLET : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoît CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLET : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN,

MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU les statuts,

CONSIDERANT que la gestion de la piscine de Bellot est de compétence intercommunale,

CONSIDERANT qu'il convient pour 2024 de réviser les tarifs de la buvette et d'ajouter un tarif horaire de location des bassins,

CONSIDERANT que les autres tarifs demeurent inchangés,

VU les tarifs proposés ci-dessous :

PISCINE INTERCOMMUNALE DE BELLOT – TARIFS		
	Tarif réduit (habitants CC2M, agents (inter)communaux et des syndicats intercommunaux)	Plein tarif (habitants hors territoire CC2M)
INDIVIDUEL		
Enfant jusqu'à 3 ans	Gratuit	Gratuit
Scolaire et Etudiant	3,80 €	4,40 €
Adulte	5,50 €	6,10 €
RSA ou PSH*	3,80 €	4,40 €
CARTE 10 ENTREES		
Enfant jusqu'à 3 ans	Gratuit	Gratuit
Scolaire et étudiant	30,00 €	39,00 €
Adulte	44,00 €	50,00 €
RSA ou PSH*	35,00 €	35,00 €
CARTE 10 HEURES		
Carte 10 heures	27,00 €	33,00 €
FORFAIT SAISON		
Enfant "hors weekend"	52,00 €	61,00 €
Enfant "tout illimité"	66,00€	72,00 €
Adulte "hors weekend"	66,00 €	72,00 €
Adulte "tout illimité"	99,00 €	105,00 €
AUTRES		
Groupe** : enfants (minimum 8 avec encadrement)	3,30 €	3,90 €
Groupe** : PMR/PSH	3,30 €	3,90 €
Groupe** : adultes (à partir de 8 pers. inclus)	4,90 €	5,50 €
Nocturne (+ 3 ans)	2 €	3 €
Caution de carte si perte ou vol	5 €	5 €
Coût horaire de location des bassins (mise à disposition à caractère scolaire)	120 €	

* Personne en situation de handicap

** Groupe encadré, sous la responsabilité d'un établissement professionnel ou d'une collectivité.

ACCESSOIRES	
Brassard	5,00 €
Couche bébé	1,00 €
Maillot de bain enfant	6,00 €
Maillot de bain adulte	10,00 €
BUVETTE	
BOISSONS	
Bouteille eau 0,50cl	1,00 €
Café, thé	0,50 €
Canette 33cl	1,50 €
EPICERIE SALÉ / SUCRÉE	
Pringles	3,00 €
Paquet de chips individuel	0,50 €
Paquet de gâteaux	2,00 €
Barre chocolatée	1,00 €
Compote à boire	1,00 €
Bonbons, sucettes	0,50 €
GLACES	
Ben & Jerry 100 ml/ Glace Peace pop	2,90 €
Barre glacée	1,50 €
Magnum	2,60 €
Cornetto classique	2,00 €
Cornetto à l'italienne	2,20 €
Glace thème Disney	2,00 €
Haribo Push up	2,00 €
Solero	1,80 €
Super Twister	1,80 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs 2024 de la piscine à compter du 1^{er} mai 2024.
- **DIT** que les cartes et forfaits ne seront valables que pour la période estivale relative à leur acquisition et que ceux non utilisés seront caduques en fin de période.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Benoit CARRÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 38

pouvoirs 08

votants 46

Délibération

n°87-2024

**CREATION D'UN
EMPLOI DE DIRECTEUR
(TRICE) DES
RESSOURCES
HUMAINES**

L'an deux mil vingt-quatre --

le : 11 avril à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LEUDON EN BRIE, sous la présidence de Monsieur Benoit CARRÉ,

Date de convocation : 05 avril 2024

Présents :

BELLOT : Frédéric MOREL

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER

DOUE : Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Jonathan DELISLE, Béatrice RIOLET, Michel

MULLER, Patrick PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE : José DERVIN

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY :

MONTDAUPHIN : VANCOILLIE Jacky*

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MIONIER

ORLY SUR MORIN :

REBAIS : Benoit CARRÉ, Suzanne CHARLON

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT DENIS LES REBAIS :

SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE

SAINT LEGER : ARNOULT Michel*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAUN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Bernard MICHELOT*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN, MONTENILS : Paul LEFEBVRE, REBAIS : Bleuette DECARSIN,

Pouvoirs : Nadeige ROBLIN donne pouvoir à Daniel TALFUMIER, Jean-François DELESALLE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Lionel LEGROS donne pouvoir à Nathalie VIBERT, Alain LEMAIRE donne pouvoir à Suzanne CHARLON, Edith THEODOSE donne pouvoir à Francis DELARUE, Raymond LE CORRE donne pouvoir à Yvan SEVESTRE, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

Secrétaire de séance : Michael ROUSSEAU

VU le code de la fonction publique notamment l'article L313-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi à temps complet de Directeur(trice) des Ressources Humaines suite à la réussite au concours de Rédacteur Territorial d'un agent,

CONSIDERANT que cet emploi est ouvert aux cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, Attachés Territoriaux, catégorie B et A, filière administrative,

CONSIDERANT que l'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant des cadres d'emplois susvisés,

CONSIDERANT que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique,

CONSIDERANT que cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3ème alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir,

CONSIDERANT que par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 à L332-10 du code de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans,

CONSIDERANT qu'au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

CONSIDERANT les conditions de recrutement et de rémunération suivantes :

Niveau, formations et qualifications nécessaires :

Bac à Bac +3 et/ou expériences professionnelles

Compétences et connaissances nécessaires :

- *Savoir-faire*
 - Cadre légal et réglementaire de la gestion RH
 - Maîtriser le fonctionnement, l'organisation et l'environnement de la collectivité et, notamment, ses processus décisionnels
 - Maîtrise de la réglementation et des enjeux spécifiques au secteur des ressources humaines
 - Appréhender et décliner la stratégie RH
 - Connaître la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail
 - Planifier des dispositifs d'accompagnement des agents
 - Maîtriser les méthodes et outils de la gestion des emplois et des compétences
 - Travailler sur des logiciels de gestion RH
 - Gérer les carrières, les promotions, les mutations et les rémunérations des salariés
 - Savoir négocier avec les partenaires institutionnels
- *Savoirs généraux et socioprofessionnels*
 - Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse
 - Maîtriser les outils informatiques : Outlook, Word, Powerpoint, Excel et logiciels dédiés
 - Connaître les principes de fonctionnement des administrations et établissements publics
 - Avoir le sens des relations humaines
 - Capacité managériale

Rémunération :

Statutaire + régime indemnitaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur (trice) des Ressources Humaines, ouvert aux cadres d'emplois des Rédacteurs ou Attachés Territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2024.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

